

30 - Travaux de réhabilitation du bâtiment «ex-CNRS - FEMTO», 34 avenue de l'Observatoire - Aménagement des services administratifs de l'UBFC - Demandes de subventions

Mme l'Adjointe THIEBAUT, Rapporteur :

Contexte

Le Conseil Municipal du 6 novembre 2014 a décidé de la réhabilitation du Pavillon du Directeur de l'Observatoire pour accueillir le siège de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE). Les délais prévisionnels sont les suivants : démarrage des travaux en mars 2016 et livraison en janvier 2017.

Dans l'attente de la livraison des locaux du Pavillon du Directeur, le personnel de la ComUE a été logé provisoirement dans les anciens locaux LPMO / CNRS, situés au 34 avenue de l'Observatoire, permettant de livrer 8 bureaux permettant d'accueillir 11 postes de travail.

Le rez-de-chaussée et le premier étage du bâtiment ont donc fait l'objet de travaux de propreté afin d'y accueillir dès mai 2015 les personnels de la COMUE, dont la présidente, ainsi que les réunions du conseil d'administration. Aujourd'hui, une dizaine de personnes utilisent les locaux.

Au regard de l'évolution de la structure ComUE, il a été étudié l'aménagement à titre définitif de ces locaux ex-CNRS afin de répondre aux besoins supplémentaires de la ComUE.

Lors d'une réunion le 27 novembre 2015 en présence de la ComUE, des Elus et des services techniques de la Ville, les besoins ont été précisés :

- dès la rentrée de septembre 2016, la COMUE comptera environ 25 agents
- à la rentrée 2017, ils seront une quarantaine au total, dont 14 postes installés à partir de février 2017 dans le Pavillon du Directeur de l'Observatoire.

Programme

La ComUE souhaite le maintien de la salle de conférences existante, ainsi que le maintien de la salle de réunion attenante. Ces deux salles sont destinées à pouvoir recevoir du public.

La ComUE souhaite que l'on aménage une salle fonctionnelle pour les Conseils Académiques qui reçoivent environ 80 personnes, sous forme de salle de réunion (la salle de conférence ne convient pas sur le plan fonctionnel).

Le scénario retenu en Municipalité du 18 janvier 2016 correspond à un niveau de performance RT existant

1- Phase 1 - Pour septembre 2016 : Aménagement de 25 postes de travail répartis sur le R+1 (déjà occupé) et le rez-de-chaussée.

2- Phase 2 pour septembre 2017 : Aménagement du bâtiment pour atteindre la jauge maximale y compris le rez-de-chaussée bas pour l'aménagement d'une grande salle de réunion dans la salle blanche, et l'aménagement de bureaux si besoin pour arriver à satisfaire les besoins de la ComUE.

Délais prévisionnels

Les délais prévisionnels sont les suivants :

Phase 1 :

Etudes : 2 mois
Travaux à partir de mars 2016
Chantier : 5 mois
Livraison septembre 2016

Phase 2 :

Etudes : 2 mois
Travaux à partir de mars 2017
Chantier : 5 mois
Livraison septembre 2017.

Coût et plan de financement prévisionnels

L'estimation du coût de l'opération s'élève à 750 000 € HT, soit 900 000 € TDC. Les dépenses seront prélevées sur la ligne de crédit 23.23.2313.0014012A.33000.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Etat	100 000 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	187 500 €
Département du Doubs	75 000 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	<u>193 700 €</u>
Ville de Besançon	193 800 €
TOTAL HT	750 000 €
TVA à la charge de la Ville de Besançon	<u>150 000 €</u>
TOTAL TTC	900 000 €

L'Union Européenne pourra également faire l'objet d'une sollicitation dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER.

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux et le montant prévisionnel de l'opération de réhabilitation du bâtiment Ex-CNRS - FEMTO, 34 avenue de l'Observatoire,

- autoriser M. le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. FAGAUT et Mme COMTE-DELEUZE (2) n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 11 avril 2016.